

Parlementaires BRUXELLES-BRABANT WALLON.

PV n°10 Séance du 14.05.2024.

Présents : MM De Greef, Dujardin, Gillard, Lamy, Monsieur L., Van Wallendael.

Excusé : M. Muylaert F.

1. Approbations

- **du procès-verbal n°9 de la réunion du 15.04.2024.**
- **du rapport annuel saison 2023-2024.**

Après lecture le P.V. et le rapport annuel sont approuvés.

2. Correspondance.

La correspondance IN et OUT est parcourue.

2.1. Candidatures CP-BBw.

Nous rappelons que les statuts prévoient qu'un club propose la candidature d'un de ses membres pour être membre d'un Comité et non pour occuper un poste précis au sein du Comité, prescrit du PA30. Elections.

2.2. Play-Off R2. (Uccle Europe 0205). Frais du Commissaire.

Nous regrettons le choix du dpt. Compétitions concernant la désignation du Commissaire de table d'autres possibilités plus économiques auraient pu être envisagées.

2.3. Application du PJ33. Généralités pt.b. (CP-BBw)

Terrain, Matériel, Equipement, etc ...

Nous pensons qu'une réécriture de cet article doit être envisagée concernant :

- Les installations d'éclairage.
- Le bris de panneaux.

2.4. PC20.3. L'arbitre convoqué n'est pas présent. Demande d'explication. (CP-BBw).

Un arbitre convoqué qui se présente après l'expiration des 16 minutes :

- Il ne peut plus diriger la rencontre.
- Il a droit aux indemnités de déplacement mais pas aux indemnités pour la rencontre.
- Après le délai d'attente de 16 minutes, les signatures des coaches sont nécessaires si la rencontre est arbitrée par des remplaçants.

2.5. Rapport du CdA réunion 08.05.2024. (BC Royal IV Brussels). Etonnement.

Nous formulons le même constat que vous.

2.6. PA48.pt.f. Réunion annuel des Comités. (CP-BBw).

Nous estimons cette réunion utile s'il y a des points à porter à l'ordre du jour.

Nous vous rappelons que vous êtes invités à toutes nos réunions mensuelles (envoi de l'ordre du jour à votre Président.)

3. Suivi des points traités lors des dernières réunions.

3.1. Règlement Play-off en P2. Saison 2023-2024.

Le groupement regrette que ses observations, émises dans un but constructif, figurant dans une note de travail interne, note transmise en toute transparence au président du Comité Provincial, fassent l'objet d'une réponse formelle reprise dans un procès-verbal.

4. Tour de la province.

4.1. Assemblée provinciale des clubs du 21 mai 2024 à Wavre.

- Nous prenons connaissance des documents publiés sur le site BBw.
 - Nous constatons que le vote relatif aux "têtes brûlées" n'est plus repris à l'ordre du jour. Doc. 0.0.

- Contribution des Clubs. Doc 8.1.
 - nous nous interrogeons quant au bien-fondé de l'intervention à faire payer par les équipes qui évoluent en BNXT LEAGUE ou Basketball Belgium alors que le le Comité provincial n'a aucune tâche administrative à effectuer pour ces équipes.
- Nous constatons que les bulletins de vote (Doc. 15.0) pour le Groupement Parlementaires ne sont pas conformes au PA26. Elections provinciales. B2.1 Généralités. « ... une case à cocher, portant la mention pour ».
- Règlements des P-O 2024-2025. Doc 4.7.2. et Doc 4.7.3.
 - il est fait mention au niveau de la qualification des joueurs du "... PC 53 et PC 86"
 - nous conseillons d'indiquer "... PC 53 et suivants et PC 86", en effet le PC 53 précise uniquement la possibilité d'un club de disposer de plusieurs équipes.

5. Examen des rapports des différents départements fédéraux et régionaux.

5.1. Classement des Jeunes régionaux.

Contrairement au texte paru dans le PV n° 15 du CdA du 2 avril (point 9.2.2), une modification majeure a été apportée au classement des championnats régionaux des jeunes (séries Silver).

Les résultats du 1^{er} tour de la compétition n'ont pas/plus été pris en compte dans les classements finaux.

Nous souhaitons connaître la raison qui justifie cette décision prise en cours de saison et à la suite de l'intervention d'un seul club.

Prochaine réunion le lundi 10 juin 2024.

Y. Van Wallendael /Y. Lamy.
Président/secrétaire